

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025**

Synthèse des délibérations votées et des échanges tenus en séance.

Le contenu intégral de chaque délibération est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

Présents : MMS ALLALA GESQUIERE GREGOIRE LARIDANT PIERRE PYTHON SONREL
VILLAUME DARGENT IRDEL

MMES AUBURTIN CARRASCO LEROY MOUCHOT OHNET SCHLERET

Excusé(e)s et représenté(e)s :

M. DUJARDIN représenté par M. VILLAUME

M. LOUIS représenté par M. SONREL

Mme SAINT-DIZIER représentée par Mme MOUCHOT

Mme CARPENTIER représentée par Mme OHNET

Mme LEGRAS représentée par Mme SCHLERET

Mme VILLAUME représentée par M. GESQUIERE

M. GRUCKER représenté par M. PYTHON

Elus : 23

Votants : 23

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

AFFAIRES GENERALES

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2025**

- *approuvé à l'unanimité*

• **Modification des statuts de la communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle**

M. le Maire expose que la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) propose de restituer aux communes la compétence "équipements sportifs" (gymnases de Blainville-sur-l'Eau, Bayon et Gerbéviller) à compter du 31/12/2025, pour une gestion plus locale et adaptée, face à des contraintes financières (coûts annuels moyens de 69 000 €, 67 000 € et 15 300 €, partiellement subventionnés).

La procédure exige des délibérations concordantes (majorité qualifiée des conseils municipaux et communautaire) dans un délai de 3 mois, suivies d'un arrêté préfectoral.

Impacts : Blainville-sur-l'Eau récupérera son gymnase et son gardien (fonctionnaire transféré automatiquement) ; le Syndicat Mixte Scolaire de Bayon redeviendra un syndicat de communes. La CC3M s'engage à accompagner financièrement la transition.

Concernant la gestion du gymnase du Haut des Places à Blainville, M. le Maire a proposé de créer un syndicat avec les communes dont les enfants/habitants utilisent le gymnase via le collège ou les clubs du bassin de vie. Cela permettrait de partager les décisions et le financement de cet équipement entre les communes concernées. Une autre option est la convention directe entre communes. MM. Sonrel et Gesquière n'y sont pas favorables car cela signifierait de participer au financement mais par aux décisions.

Cela fera l'objet d'une autre décision en fonction de l'avancement des discussions avec les communes concernées.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Approbation du rapport de gestion de la société SPL X-Demat**

M. le Maire rappelle que la Ville est actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €.

Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires. Il convient de valider ce rapport de gestion.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Avenant à la convention avec la société SPL X-Demat**

M. le Maire rappelle que la Ville est actionnaire de la société SPL-Xdemat a conventionné afin de bénéficier d'un certain nombre des services proposés par la société.

Il est proposé à la validation du conseil municipal un avenant à cette convention permettant d'obtenir l'accès à l'application XFACTURES, pour un coût de 60€HT annuel.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Recrutement d'agents recenseurs**

La commune de Damelevières est tenue d'organiser le recensement général de la population, opération obligatoire prévue par la réglementation nationale et pilotée par l'INSEE. Cette enquête, réalisée tous les cinq ans, constitue un outil essentiel pour la connaissance démographique du territoire et influence directement les dotations financières de l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Pour la campagne 2026, la commune doit procéder au recrutement de six agents recenseurs, répartis selon le découpage en six districts. Ces agents seront engagés en qualité de vacataires pour une mission temporaire, incluant :

- Deux journées de formation (janvier 2026) dispensées par l'INSEE ;
- Une tournée de reconnaissance des secteurs attribués ;
- La collecte des données auprès des habitants, du 16 janvier au 15 février 2026, selon les modalités définies par l'INSEE.

Rémunération proposée : Forfait global de 1 165 € brut par agent, couvrant l'ensemble des missions (formation, reconnaissance, collecte).

Profil des candidats : Les agents devront faire preuve de rigueur, de neutralité, de discrétion, et disposer d'une bonne capacité relationnelle. La disponibilité est impérative, y compris en soirée, le mercredi et le samedi. Un véhicule personnel et un téléphone portable sont exigés pour assurer les déplacements et la coordination.

Désignation du coordinateur communal : Il est proposé de confier cette mission à un conseiller municipal, en raison de son expérience et de sa connaissance du territoire : M. Dominique LOUIS.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Gratification des stages courts**

Conformément aux dispositions légales, la gratification des stagiaires est obligatoire uniquement pour les stages dépassant deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire. Cependant, afin d'encourager l'accueil de stagiaires et de valoriser leur contribution, il est proposé d'étendre ce dispositif aux stages de durée inférieure ou égale à deux mois, sous conditions.

Il est proposé au conseil d'autoriser cette gratification et d'en définir :

1. Les critères d'éligibilité des stagiaires :

Niveau d'études :

- i. Inscrits en 3ème année de licence ou niveau supérieur (master, doctorat, école d'ingénieur, etc.).
- ii. Ou suivant une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI).

Durée du stage :

- iii. Supérieure à 2 semaines (soit 10 jours ouvrés minimum, sur la base de 7h/jour).
- iv. Inférieure ou égale à 2 mois (consécutifs ou non).

2. Le montant de la gratification :

400 €/mois maximum, proratisé selon la durée et l'évaluation du travail fourni.

3. Les modalités d'évaluation pour attribuer 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % du montant.

- *approuvé à l'unanimité*

FINANCES

- **Subventions de fonctionnement aux associations 2025**

M. le Maire présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025. La convention d'objectifs avec Omnisport ACBD sera également renouvelée – il s'agit d'une convention obligatoire pour toute association subventionnée à plus de 23 000€ par an.

	2025
Omnisport ACBD	29 000,00 €
Secours Catholique	500,00 €
ADMR	500,00 €
Parents d'élèves FCPE	410,00 €
Restos du Cœur	400,00 €
Association des Locataires ICF - CNL	410,00 €
Don du Sang	720,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 450,00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	950,00 €
CGT	635,00 €
CSF	635,00 €
TOTAL	8 610,00 €
Ecurie du Saulcy	760,00 €
La Blainvilloise	760,00 €
Assoc kayak	760,00 €
Damelevières Gym	760,00 €
Aïkido	760,00 €
Le Club Vosgien	760,00 €
Expression Danse	- €

Danse Kalinkart	330,00 €
Les baskets solidaires	760,00 €
UNSS	730,00 €
Ecole de Judo	1 650,00 €
Macadam Cow boy	3 100,00 €
TOTAL	11 070,00 €
AMFC	3 320,00 €
DAM'J	5 400,00 €
CSF Alphabétisation	460,00 €
Les Libellules	2 700,00 €
Club Bon Accueil Belotte	- €
Club Dam'Loisirs Tarots	655,00 €
APAFS	150,00 €
Amitié partage	150,00 €
FGRCF	150,00 €
La Grange Motors	150,00 €
Passerelle	150,00 €
La recyclerie	150,00 €
Voiture 14	150,00 €
Canis loisirs	150,00 €
Natura Passion	330,00 €
Carache Lunéilloise	330,00 €
Cercle Philatélique	235,00 €
TOTAL	14 395,00 €

FNDIRP - Médailleurs Militaires - Souvenir Français	220,00 €
TOTAL 6 associations patriotiques	660,00 €
TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	63 735,00 €

- *approuvé à l'unanimité*

- **Convention avec Blainville sur l'Eau de partage des frais du feu d'artifice du 14 juillet**

M. le Maire rappelle que la Ville est actionnaire de la société SPL-Xdemat a conventionné afin de bénéficier d'un certain nombre des services proposés par la société.

Il est proposé à la validation du conseil municipal un avenant à cette convention permettant d'obtenir l'accès à l'application XFACTURES, pour un coût de 60€HT annuel..

- *approuvé à l'unanimité*

- **Budget général : décision modificative n°4**

Il s'agit d'une opération d'ordre permettant de récupérer les avances de marché consenties aux entreprises allo-cataire de marchés publics, en ouvrant 47 670€ de crédits à l'article 238 (chapitre 041) selon l'opération suivante :

Dépenses :

2138 (041) : -40 800€

2188 (041) : - 6870€

Recettes :

238 (041) : +40800€

238 (041) : +6 870€

- *approuvé à l'unanimité*

- **Tarifs 2026 du chalet de la ville à Bussang**

M. le Maire présente les propositions de modifications des tarifs du chalet de Bussang pour l'année 2025 :

Tarifs par personne	Pension complète adulte	49.00 €
	Pension complète Enfant -12 ans	36.50 €
	1/2 pension adulte	41.00 €
	1/2 pension enfant -12 ans	28.50 €
	Repas adulte	15.50 €
	Repas enfants -12 ans	11.50 €

Gestion libre	25.00 €
Gestion libre jour/ nuitée nette	16.00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans

Punch en litre	17.00 €
Whisky - Amer	3.50 €
Jus de fruits	3.00 €
Vin rouge - rosé	13.00 €
Vin supérieur	15.00 €
Vin blanc	14.00 €
Vin pichet 75 cl	8.00 €
Bière 75 cl	8.00 €
Crémant	17.00 €
Grand café, infusion, thé	1.80 €

Location draps	7.00 €
Carte postale	1.00 €

Le loyer de l'appartement sera augmenté à la date anniversaire du bail en fonction de l'indice INSEE du 3ème Trimestre. Les charges restent à 14 euros.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Modification de l'acte constitutif de la régie du Chalet de Bussang**

M. le Maire présente la nécessité de modifier la régie d'avances et de recettes créée en 2021 au chalet municipal de la ville à Bussang afin de la mettre à jour au regard des besoins du service.

Il est proposé de :

- fixer le montant maximum de l'avance à consentir à la régisseuse est fixé à 1500 euros au lieu de 1000 euros
- fixer le montant maximum de l'encaisse que la régisseuse est autorisée à conserver à 10000 euros au lieu de 6000euros.

- *approuvé à l'unanimité*

URBANISME ET PATRIMOINE

- **Aménagement du carrefour entre les rues de la Gare et Pierre Semard**

La commune de DAMELEVIÈRES souhaite lancer en 2026 l'aménagement du carrefour des rues de la gare et Pierre Semard, en cohérence avec les travaux de rénovation du Pont de la Gare par le Conseil départemental et en collaboration étroite avec ses services.

Le contexte du projet : sécuriser la traversée du pont de la Gare pour les véhicules et les piétons

Le Pont de la Gare doit être rénové en mars 2026 par les services du conseil départemental.

En discussion depuis plusieurs années avec les services et élus du conseil départemental, la ville va accompagner ces travaux d'aménagements sur les accès piétons et la sécurisation de la traversée tant pour les véhicules que pour les piétons.

En effet, deux ponts se succèdent : l'un enjambe les voies ferrées, l'autre la Gare. L'étroitesse des deux ponts génère des difficultés de croisement des véhicules et surtout des trottoirs bien trop étroit par rapport aux besoins des piétons.

Les objectifs de ce projet :

1. SECURISATION de la traversée du Pont de la Gare en créant une circulation alternée et en élargissant les trottoirs dédiés à la circulation piétonne et mobilité douce.

2. MOBILITE DOUCE : permettre aux usagers non motorisés un accès sécurisé à la gare depuis le centre-ville : piétons, cyclistes, PMR.

Cette étape sécurise le cheminement piéton et mobilités douces depuis le centre-ville et vers la gare.

Contenu des aménagements prévus :

Ces aménagements comprendront :

- la création d'une circulation alternée sur le pont avec un feu de chaque côté
- la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale conformes à la réglementation en vigueur (panneaux de classe II), pour assurer une bonne visibilité et compréhension des aménagements.

Budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	985€	Etat (DETR)	30%	9 688,85 €
Création d'un carrefour à feux	29811.15€	Conseil départemental Amendes de police	30%	9 688,85 €
Création d'un passage piéton	1500 €	Autofinancement	40%	12918.46€
TOTAL	32 296.15 €	TOTAL		32296.15 €

Pour des raisons de concomitance des travaux et d'économie d'échelle, ces travaux sont intégrés au marché de travaux lancé pour l'aménagement de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre.

- *approuvé à l'unanimité*

ENVIRONNEMENT

- **Convention avec le conseil départemental pour des travaux de voirie**

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement de la suite de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre de Tassigny nécessitent l'autorisation du conseil départemental, propriétaire de la voirie.

Il est donc proposé une convention par laquelle le conseil départemental autorise ces travaux sur la RD1 entre les PR 11+120 et PR 11+675. Cette convention concerne les deux tranches de travaux qui seront réalisées en 2026 et 2027 de la rue Basse de Culy jusqu'à la salle des fêtes.

Les ouvrages nouvellement créés et leur entretien par la suite seront à la charge de la commune. Cette convention est valable pour 30 ans.

- *approuvé à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

Madame OHNET signale l'atelier Santé destiné aux femmes de 50 à 74 ans organisée sur la commune en partenariat avec la coordination des professionnels de santé du territoire.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	Excusée
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	Excusée
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	Excusé
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	Excusé
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	Excusé
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	